

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

27 mai 2013

L'an deux mil treize le vingt sept mai le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert Allard, Maire.

Présents ou représentés: Gilbert Allard, Serge Boex, Henri Mouille, Michel Roux, Serge Contat, Franca Viviand, Laurent Aegerter, Gérard Burnier ,Annick Desternes., Claude Montagne, Jean Bernard Bibollet Pierre Bergoend, Yvan Rosnoblet

Absents : Josette Rivollet, Francis Baulet

Monsieur Michel Roux est élu secrétaire de séance

Approbation du procès verbal du 29/04/2013 : Aucune observation n'étant soulevée, le procès – verbal du 29 avril 2013 est approuvé.

1. Documents d'urbanisme :

Déclaration préalable.

Monsieur Macquat a déposé une déclaration préalable pour la pose d'un portail au lotissement de la Bathia. Avis favorable.

Monsieur Jean Yves Contat a déposé une déclaration préalable pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de sa maison allée de la pétale. Le dossier est transmis à l'ABF pour avis

Monsieur Olivier Janssen a déposé une déclaration préalable pour la pose de 2 vélux, chemin de la Bathia. Avis favorable.

.

2 Programme des travaux de la forêt de Moussy

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2013
La nature des travaux est la suivante : Dépressage et nettoyage manuel en plein de jeune peuplement résineux et travaux sur sentiers
Le montant estimatif des travaux est de **4580** euros HT

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ **Dépenses non subventionnables : 728 € (travaux sur sentiers)**

⇒ **Dépenses subventionnables : 3852 € Dépressage et nettoyage manuel en plein de jeune peuplement résineux**

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional **1156 euros**

* * Montant total des subventions **1156 euros**

* Montant total du l'autofinancement communal des travaux subventionnés : **2696 euros H.T**

⇒ **La somme totale à la charge de la commune s'élève à 3424 euros H.T.(autofinancement + travaux non subventionnables).**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement présenté,
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- Sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables
- Demande au Conseil Régional et au Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

3 Adhésion à PEFC

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale de Moussy les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'adhérer à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'association Rhône Alpes de certification forestière et accepter que cette adhésion soit rendu publique
- de s'engager à respecter le cahier des charges du propriétaire forestier de la région Rhône Alpes
- de s'engager à ne réaliser aucune des pratiques entrant dans le champ des non conformités identifiés par l'Association Française de Certification Forestière et par le référentiel régional
- de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient lui être demandés par l'entité régionale PEFC en cas de non-conformité des pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire
- d'accepter qu'en cas de non mise en œuvre par ses soins des mesures correctives qui lui seraient demandées, la commune s'exposerait à être exclue du système de certification PEFC de la région Rhône Alpes
- de s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune

- de s'engager à honorer la cotisation annuelle fixée par l'entité régionale
- demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de son adhésion à PEFC.
- Charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion.

4. Avenant à la convention de participation des frais d'actes d'Etat Civil

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 26 Mars 2012, le conseil municipal avait décidé de participer aux frais d'Etat Civil engendrés par l'implantation de l'hôpital sur la commune de Contamine sur Arve. Cette participation était de 80 € par acte des administrés de Cornier. Suite à l'état précis des dépenses engagées en 2012 par la commune de Contamine sur Arve, qui fait apparaître un coût inférieur aux estimations. Une répercussion de cette diminution est appliquée et les actes seront facturés pour un montant de 65 € par acte. Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

5. Modification du PLU

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1 du règlement de la zone Uxa de Moussy stipule que les activités commerciales ouvertes au public ne sont pas admises. Toutefois les artisans implantés dans cette zone ont évolué et maintenant sont amenés à recevoir du public. Le règlement n'est donc pas cohérent avec les activités actuelles. Monsieur le Maire prend l'initiative de lancer la procédure de modification simplifiée du PLU. Le conseil municipal approuve cette décision et charge Monsieur le Maire d'engager cette procédure. Le dossier sera mis à disposition du public durant un mois et une annonce sera faite dans la presse pour annoncer cette modification.

6. Rapport des commissions

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a assisté à une réunion à Arenthon pour le contournement du chef-lieu en présence du conseiller général, Denis Duvernay, le maire d'Arenthon et ses adjoints, la chambre d'agriculture et l'association des agriculteurs. A l'issue de cette réunion, il a été accepté par tous que le contournement se fasse sur Arenthon en longeant l'autoroute et avec création d'un rond-point sur la départementale. Après délibération, le conseil municipal décide de relancer l'étude du contournement.

Commission Voirie : Serge Contat informe le conseil que les travaux voirie 2013 seront attribués à l'entreprise Colas la moins disante pour un montant de 18 499 HT. Il a également demandé des devis pour le curage des fossés. Monsieur le Maire lui demande de rencontrer Le Sablage Rochois pour les travaux route du Collet. Laurent Aegerter signale que les travaux de Bouygues concernant la fibre optique sur le chemin de balme ont abîmés le dit chemin. De même, l'entreprise Decremps a fait

des travaux de déblaiement aux Jassettes et le chemin devra être remis en état. Un courrier devra être adressé à ces entreprises.

Gérard Burnier signale que le chemin du rilet est encombré et que cela gêne le passage entre autres de certains agriculteurs. Ce chemin a bien été répertorié sur le tableau des chemins ruraux par délibération du 21 Janvier 1998.

Monsieur le Maire se pose la question s'il est opportun de refaire la route de la commanderie de suite avant de régler la circulation pour les riverains et les engins agricoles.

Les travaux d'élagage se sont bien passés dans l'ensemble Jean Bernard Bibollet signale que le chemin rural à Moussy haut est détérioré et devra être remis en état.

Commission scolaire : Michel Roux projette les photos des travaux de réhabilitation de l'école. L'algéco a été installé et les travaux de désamiantage et plomb sont en œuvre. Le panneau de chantier a été posé la semaine dernière.

Madame Demolis arrête la garderie de la cantine à la prochaine rentrée et il faudra trouver une personne pour ce poste.

7. Questions diverses

Monsieur Allard donne lecture de la lettre de Monsieur Pioutaz qui demande l'autorisation de construire un parking destiné aux camions et bétailières pour son activité équestre ainsi que le branchement d'eau et d'électricité. Il devra déposer une déclaration préalable et cette autorisation sera signée lorsqu'il aura enlevé l'algéco.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 1^{er} juillet 2013 à la nouvelle salle de réunion des vestiaires du foot à 20 heures suivi d'un repas.

Monsieur le Maire remercie les membres présents et clôt la séance.